

quant aux quantités d'uranium qui seront vendues en vertu du contrat ou de l'engagement intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni. Par cette motion, nous demandons, à titre d'affaire pressante, que le gouvernement dise dès maintenant aux Canadiens quelles sont les quantités d'uranium que le gouvernement canadien pressera la Grande-Bretagne d'acheter du Canada en vertu de l'engagement dont le premier ministre a parlé. Une fois ce point éclairci, on devrait nous donner une idée de la formule générale selon laquelle on entend répartir ces ventes parmi l'industrie canadienne, afin que les divers secteurs de l'industrie intéressée sachent où ils en sont au point de vue économique et, en outre, afin que les localités productrices d'uranium comme Uranium-City, Elliot-Lake, Bancroft et d'autres soient assurées de survivre durant cette période.

M. l'Orateur: J'estime qu'il est inutile d'aller plus loin. Il me semble que l'honorable député devrait attendre une occasion permise par le Règlement pour exposer l'intérêt qu'il porte à cette question, au lieu de vouloir amorcer un débat spécial en vertu de l'article 26, ce qui interromprait la marche de tous les autres travaux. Je me contente d'ajouter que, selon moi, cette question ne se rattache pas strictement au Règlement. Ma décision se fonde, en effet, du moins en partie, sur le fait qu'un comité de la Chambre est chargé d'étudier cette question et que, durant ses réunions, on a toutes les occasions voulues de se renseigner et de parler du problème des ventes d'uranium. En fait, je crois qu'un comité, qui n'a pas encore présenté son rapport, est saisi de cette question.

En écoutant les propos formulés à la Chambre sur ce sujet, j'ai l'impression que le litige porte surtout sur la vente d'uranium au Royaume-Uni, entre les années 1963 et 1966. Le Parlement aura donc, me semble-t-il, toutes les occasions voulues d'approfondir cette question importante au cours de ses travaux réguliers et en temps opportun.

LES TEXTILES—INTERPELLATION AU SUJET DE LA PROTECTION DOUANIÈRE CONTRE LES EXPORTATIONS DE HONG-KONG

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances s'il est en mesure de nous dire si le gouvernement a l'intention d'assurer une protection douanière accrue aux fabricants canadiens contre l'importation de textiles de Hong-Kong?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, normalement, [M. Argue.]

les questions intéressant le tarif douanier sont réservées pour l'étude du budget, ainsi que l'honorable député le sait sans doute très bien.

L'hon. M. Chevrier: Une question supplémentaire. Si telle est la réponse du ministre, je lui demanderai si le gouvernement canadien compte se fonder sur la clause de résiliation du GATT à cette fin?

L'hon. M. Fleming: Comme je l'ai dit hier, la présente situation, que j'ai exposée à la Chambre hier, fait l'objet d'une étude à la lumière de l'attitude des autorités de Hong-Kong qui ont dit n'avoir pas l'intention de restreindre les exportations de Hong-Kong au Canada pour assurer un régime de vente ordonné chez nous. C'est donc au gouvernement du Canada qu'il appartient, sous réserve de l'approbation du Parlement, de décider des mesures qu'il faut prendre à la lumière de ce fait nouveau.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre des Finances a-t-il l'intention de suivre le conseil du ministre du Commerce qui a réclamé hier à Toronto un effort sur le plan de la concurrence, non des droits de douane plus élevés, en vue d'augmenter la production industrielle?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je fais volontiers écho à toutes ces demandes qu'on adresse aux producteurs canadiens en vue d'efforts pour intensifier la concurrence et non seulement conserver les débouchés au Canada et à l'étranger mais augmenter ces débouchés.

L'hon. M. Chevrier: J'espère que vous réussirez à vous faire seconder par le ministre du Commerce.

L'URANIUM—INTERPELLATION RELATIVE AU CONTRAT D'ACHAT DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au ministre du Commerce si, depuis la dernière fois qu'il a parlé de cette question, soit le 6 mars, il a reçu des autorités britanniques des indices révélant qu'elles n'avaient pas l'intention d'honorer le contrat d'achat ferme portant sur 24 millions de livres d'uranium dont la livraison devait commencer le 31 mars 1963?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): J'ai discuté de la question deux fois avec le haut commissaire de Grande-Bretagne et nous avons tous les deux exprimé très clairement nos vues à ce sujet. Je pense que nous nous comprenons très nettement maintenant.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question complémentaire? Est-ce que la réponse